

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2420

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 53, substituer aux mots :

« ceux de ramassage, »

les mots :

« les coûts de ramassage et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.